

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 25 septembre 2025

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2025_061

Membres en exercice : 25

Conseillers présents à la séance :
14 + 5 pouvoirs

Date de publication : 26 septembre 2025

Le **25 septembre 2025** à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 18 septembre 2025 dans les formes et délais prévus au **Code Général des Collectivités Territoriales**.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE, Mme DELOT, Mme GRUET, Mme ROUSSEAU, Mme GROETZINGER, Mme ÉTIENNE, M. BILLET, Mme COUDERT, M. GORNEAU, M. SERRE, M. DELECOLLE, M. PERREIRA-GONCALVES.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. MAILLARD pouvoir à M. PARIGOT, Mme WILLEMS pouvoir à Mme SEUVRE, M. TIRARD pouvoir à Mme SCHWENTER, M. LEFEVRE pouvoir à Mme COUDERT, M. LECOMPTE pouvoir à Mme ETIENNE.

ÉTAIENT ABSENTS : M. BIOT, Mme BIOT FLORIMOND, M. CAMPOS, M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-LENTI.

Mme ETIENNE et M. BILLET ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

**CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE DES FÊTES D'AVROLLES
ET D'UN LOCAL DE STOCKAGE SALLE DAULLÉ
PAR L'ASSOCIATION « LES AÎNÉS DU VAL D'ARMANCE »**

Visas :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Exposé des motifs :

Dans le cadre de ses activités, l'association « *Les Aînés du Val d'Armance* » souhaite occuper ponctuellement la salle des fêtes d'Avrolles, ainsi qu'un local de stockage situé à la salle Daullé.

Contenu de la proposition

Considérant que la Commune est propriétaire d'installations qu'elle gère et entretient afin de contribuer à l'organisation d'activités culturelles, sportives et sociales sur son territoire ;

Considérant que l'association « *Les Aînés du Val d'Armanche* » participe à cette mission d'animation de la Commune, et qu'en conséquence un lieu pour se réunir de manière hebdomadaire et/ou organiser des évènements est nécessaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle des fêtes d'Avrolles, ainsi que d'un local de stockage situé salle Daullé au profit de l'association « *Les Aînés du Val d'Armanche* », annexée à la présente proposition.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A SAINT-FLORENTIN, le 26 septembre 2025
Le Maire, Yves DELOT,

